



## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 33967 B1** (51) Cl. internationale : **E02B 3/00**

(43) Date de publication :  
**01.02.2013**

---

(21) N° Dépôt :  
**34013**

(22) Date de Dépôt :  
**12.07.2011**

(71) Demandeur(s) :  
**ZIHOUF AHMED, RESIDENCE ANFA V -APPART N°1-RUE HENRI MURGER-VAL  
FLEURI 20390 CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :  
**ZIHOUF AHMED**

---

(54) Titre : **BARRIERE ANTI-INONDATION TOUT ACCES**

(57) Abrégé : LE DISPOSITIF EST UN SYSTÈME DE PROTECTION DES ACCÈS (PORTES, FENÊTRES, GRILLES, ETC...) DES MAISONS, DES SOUS-SOLS, DES PARKINGS, ET DE TOUS LES ESPACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INONDÉS PAR LA PLUIE ET LES CRUES. IL EST CONSTITUÉ D'UNE TOILE PLASTIFIÉE ASSEZ RÉSISTANCE, DONT L'UN DES DEUX BORDS LATÉRAUX EST ENROULÉ ET SERTI AUTOUR D'UN CORDON, QUI SERA GLISSÉ DANS UN TUBE-RAIL FIXÉ SUR UNE DES DEUX PAROIS DE L'ENTRÉE DE L'ACCÈS À PROTÉGER. L'AUTRE BORD EST LIBRE POUR PERMETTRE LE RÉGLAGE EN LARGEUR ; IL SERA ENROULÉ ET GLISSÉ DANS UN DEUXIÈME TUBE-RAIL FIXÉ SUR L'AUTRE PAROI. UNE TIGE MÉTALLIQUE MAINTIENDRA LA TOILE COINCÉE À L'INTÉRIEUR DU TUBE-RAIL. LE SYSTÈME EST RÉGLABLE POUR S'ADAPTER À TOUTES LES LARGEURS DES DIFFÉRENTS ACCÈS. IL EST PROPOSÉ INITIALEMENT EN DEUX HAUTEURS DE 50 CM ET 80 CM, ET D'AUTRES HAUTEURS À LA DEMANDE. IL PEUT ÊTRE INSTALLÉ PAR UNE PERSONNE SEULE, SANS COMPÉTENCE PARTICULIÈRE.

## - ABREGE TECHNIQUE

Le dispositif est un système de protection des accès (portes, fenêtres, grilles, etc...) des maisons, des sous-sols, des parkings, et de tous les espaces susceptibles d'être inondés par la pluie et les crues.

Il est constitué d'une toile plastifiée assez résistance, dont l'un des deux bords latéraux est enroulé et serti autour d'un cordon, qui sera glissé dans un tube-rail fixé sur une des deux parois de l'entrée de l'accès à protéger.

L'autre bord est libre pour permettre le réglage en largeur ; il sera enroulé et glissé dans un deuxième tube-rail fixé sur l'autre paroi. Une tige métallique maintiendra la toile coincée à l'intérieur du tube-rail.

Le système est réglable pour s'adapter à toutes les largeurs des différents accès.

Il est proposé initialement en deux hauteurs de 50 cm et 80 cm, et d'autres hauteurs à la demande.

Il peut être installé par une personne seule, sans compétence particulière.



## - DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

La présente invention est un dispositif de protection des accès (portes, fenêtres, grilles, etc...) des maisons, des sous-sols, des parkings, et de tous les espaces susceptibles d'être inondés par la pluie et les crues.

Lors d'une inondation, suite à de fortes pluies ou à une crue, l'eau ainsi que la boue qu'elle charrie, pénètrent dans les maisons, les annexes et divers locaux, par les portes, les fenêtres, les grilles, et par toutes les issues existantes.

La première solution protectrice à l'égard de la menace de l'eau est la fermeture des portes et des fenêtres, mais ces dernières ne sont pas totalement étanches. Cette solution peut être complétée par un système de protection avec des sacs de sable empilés.

Il existe d'autres solutions plus techniques, telles les barrières PORALU, IBS, AluSafe, HYDROBEAM et K-system composées batardeaux aluminium et poteaux aluminium ou inox), et les barrières STOPAL'EAU et BLOCK'EAU, constitués de plaques de tôle galvanisée de 15/10ème.

Ces différents systèmes sont certainement efficaces mais ils ont plusieurs inconvénients, dont le poids, la complexité d'installation réalisable uniquement par des professionnels, et bien évidemment le coût élevé.

Le dispositif proposé est au contraire très léger, simple et rapide à mettre en place par une personne seule sans compétences spécifiques, et il est très économique puisque composé de matériaux très courants, donc à faibles coûts de revient.

Il est réglable pour s'adapter à toutes les largeurs des accès.

Il est proposé initialement en deux hauteurs de 50 cm et 80 cm, et d'autres hauteurs à la demande.

## - PROCEDE DE MONTAGE

Le dispositif est constitué d'une toile plastifiée (**Planche 1-1**) assez résistance.

L'un des deux bords latéraux (**Planche 1-2**) est enroulé et serti autour d'un cordon (**Planche 1-3**), il sera glissé dans un tube-rail (**Planche 1-4 / Planche 2-4**) fixé sur une des deux parois de l'entrée du parking (**Planche 2-9**).

L'autre bord est libre (**Planche 1-5**) pour permettre le réglage de la largeur ; il sera enroulé et glissé dans un deuxième tube-rail (**Planche 1-6 / Planche 2-6**), fixé sur l'autre paroi (**Planche 2-10**). Une tige métallique (**Planche 1-7**) maintiendra la toile coincée à l'intérieur du tube-rail.

Le bord inférieur, constitué par un joint caoutchouc ou Ethylène Propylène (**Planche 1-8**), viendra s'encaster dans une rainure au sol de 4 à 5 cm, assurant ainsi l'étanchéité et une résistance à la pression de l'eau.

Pour des raisons d'esthétique, les deux tubes-rails peuvent être soit en fixation définitive sur les deux parois de l'accès, soit en fixation démontable.

## - MODE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Dès qu'il y a un risque de crue ou d'inondation, les deux tubes-rails (**Planche 2-4**) et (**Planche 2-6**) sont installés, dans le cas où ils ne sont pas déjà fixés sur les parois de l'accès.

La toile de protection (**Planche 1-1**) est installée à son tour. Le joint de caoutchouc (**Planche 1-8**) est encastré dans la rainure pratiquée dans le sol. Les deux sangles (**Planche 2-11**) et (**Planche 2-12**) sont fixées à leurs tours, par serrage, sur les tubes-rails, pour renforcer la résistance à la pression de l'eau.

## - REVENDICATIONS

- 1- Le système est **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'une simple toile plastifiée (**Planche 1-1**) assez résistance.
- 2- Le système est **caractérisé en ce que** l'un des deux bords latéraux de la toile (**Planche 1-2**) est enroulé et serti autour d'un cordon (**Planche 1-3**).
- 3- Le système est **caractérisé en ce que** l'autre bord de la toile (**Planche 1-5**) est libre pour permettre le réglage en largeur, selon la largeur de l'accès à protéger.
- 4- Le système est **caractérisé en ce que**, selon la **revendication 3**, ce bord est enroulé et glissé dans le deuxième tube-rail (**Planche 1-6 / Planche 2-6**) ; une tige métallique (**Planche 1-7**) maintiendra la toile coincée à l'intérieur du tube-rail.
- 5- Le système est **caractérisé en ce que** l'étanchéité est assurée par un joint caoutchouc ou Ethylène Propylène (**Planche 1-8**) qui s'encastre dans une rainure de 4 à 5 cm creusée dans le sol.
- 6- Le système est **caractérisé en ce que** la résistance de la toile à la pression de l'eau est renforcée par deux sangles en nylon (**Planche 2-11**) et (**Planche 2-12**) fixées par serrage sur les tubes-rails.



Planche N° 1

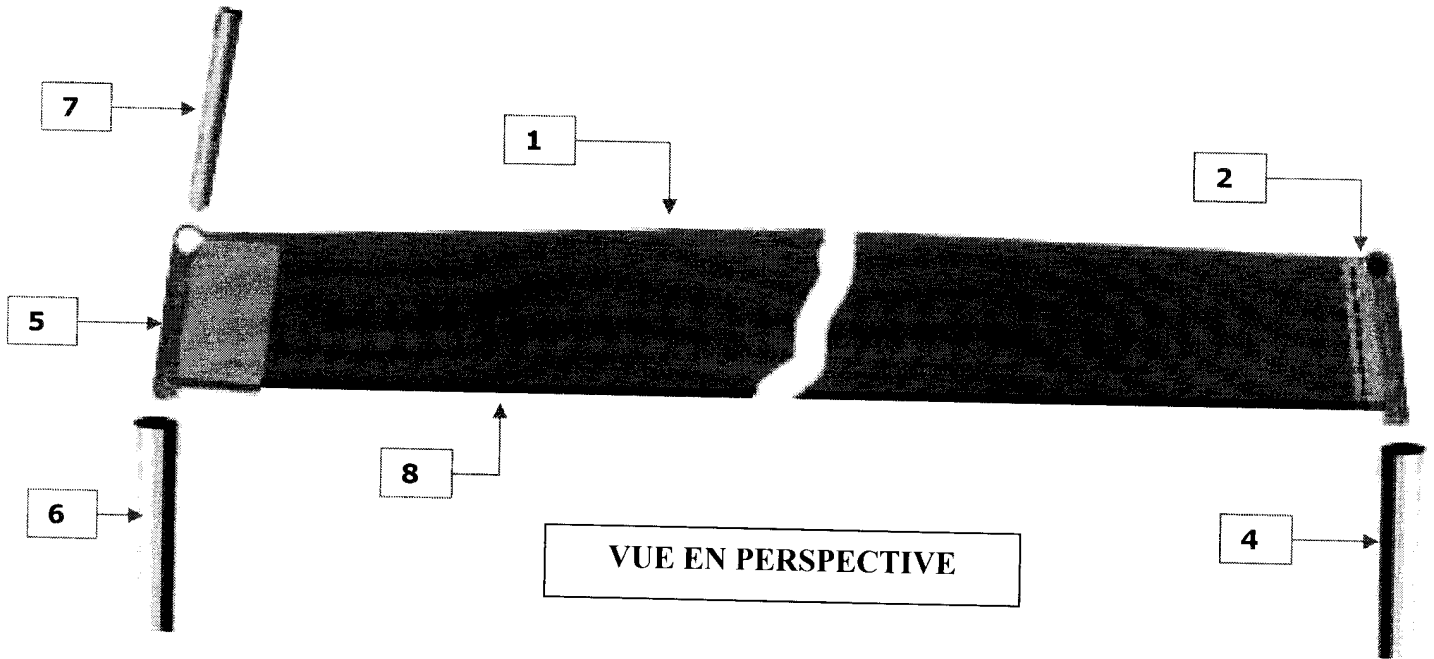
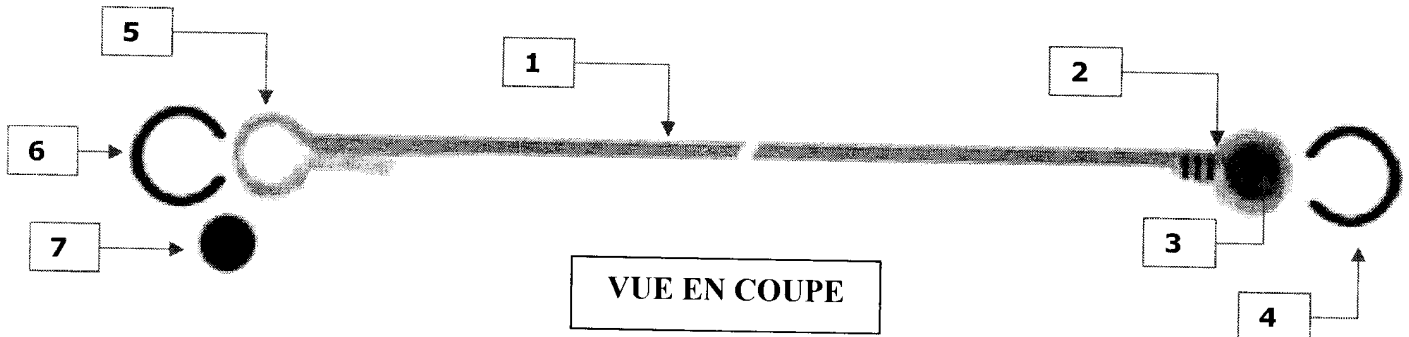
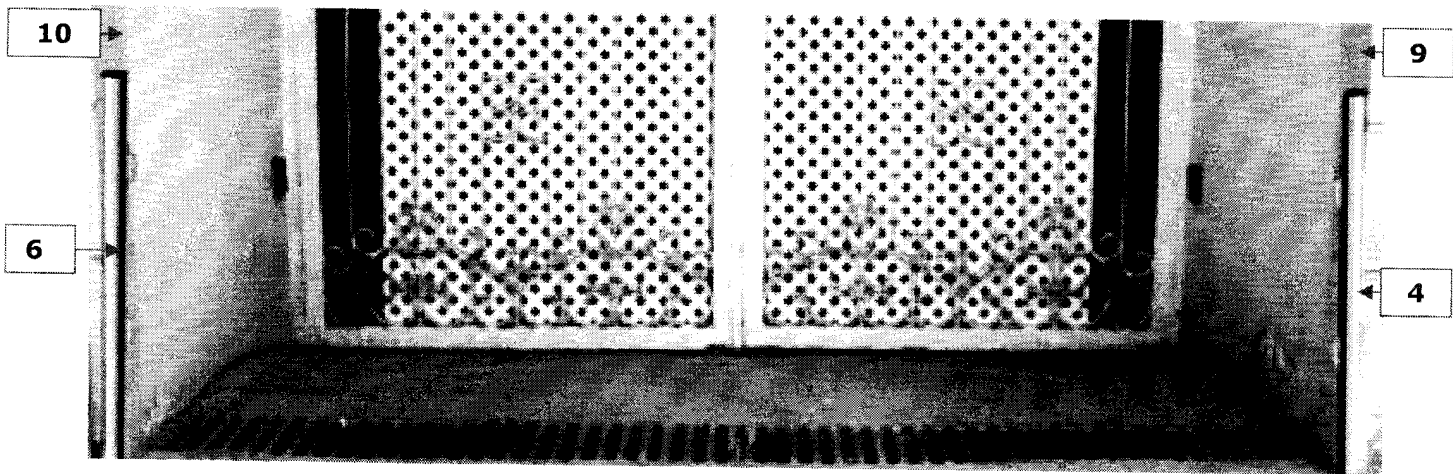
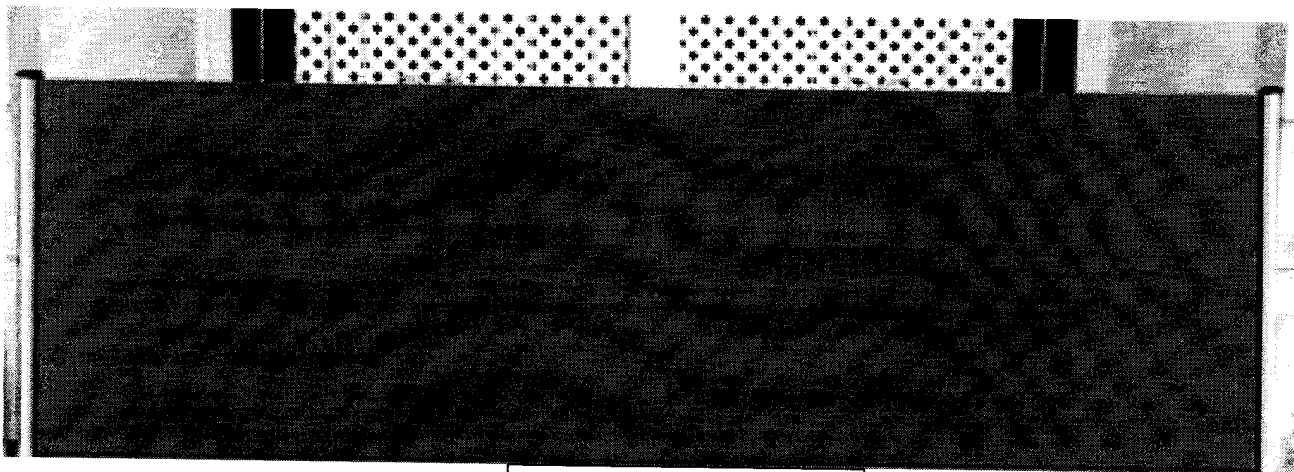


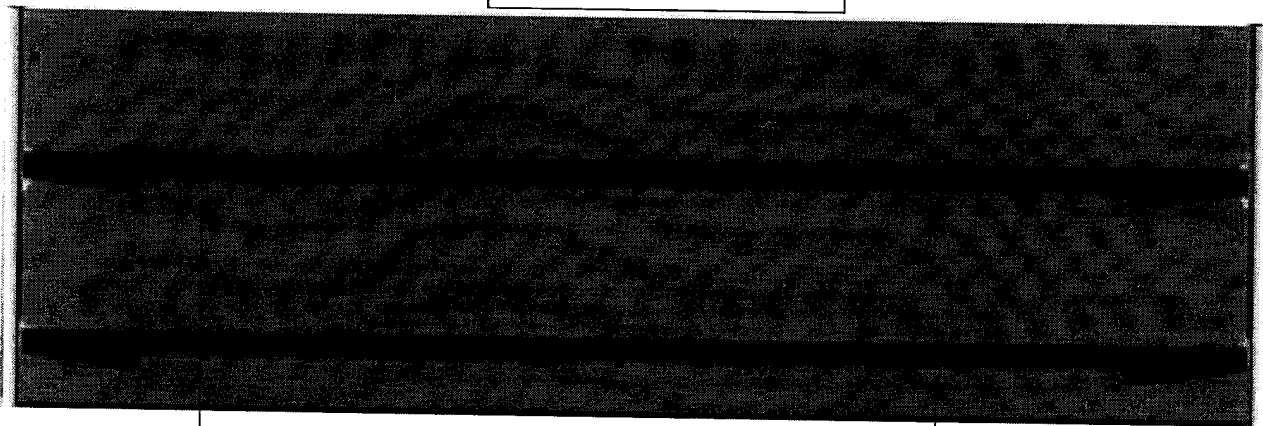
Planche N°2



VUE EXTERIEURE 1



VUE EXTERIEURE 2



12

VUE INTERIEURE

11

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.